



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 06 novembre 2025 -

Délibération n°6.06/11/2025 relative aux dispositions générales licence

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Dispositions générales licence

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 4
Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les dispositions générales licence, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 13 novembre 2025

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Briand

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 19 NOV. 2025 Transmise au recteur le : 19 NOV. 2025
---	---

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Contrat quinquennal 2027-2031
A compter de l'année universitaire 2027-2028**

**ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET DISPOSITIONS GENERALES DE VALIDATION
DES PARCOURS DE LICENCE CONDUISANT AU GRADE DE LICENCE**

Textes de référence :

- *Code de l'éducation, notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20, L. 611-1 à L. 611-11, L. 612-2 à L. 612-4, L. 613-1, D. 124-1 à R. 124-13, D. 611-1 à D. 611-20, D. 612-1 à D. 612-32-5,*
- *Arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*
- *Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence*
- *Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur*

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence qui sanctionne un niveau validé par 180 crédits européens.

L'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation s'appliquent aux quatre domaines de formation :

- Arts, Lettres, Langues ;
- Sciences Humaines et Sociales ;
- Droit, Economie, Gestion ;
- Sciences, Technologies, Santé ;

et à l'ensemble des mentions pour lesquelles l'établissement est accrédité.

Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, l'offre de formation conduisant au diplôme de licence est structurée, d'une part, en domaines et mentions et, d'autre part, en parcours de formation, constitués par des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, qui permettent la spécialisation progressive des étudiants et la poursuite d'objectifs diversifiés.

Au sein de l'université Savoie Mont Blanc, ces exigences réglementaires s'articulent au sein du projet NCU2 @SPIRE qui met en œuvre une refonte pédagogique du cycle de licence visant une individualisation des parcours en définissant toutes les maquettes sur la base d'unités d'apprentissage (UA).

A. L'architecture des licences

A.1 Organisation générale

La Licence est composée d'UA (obligatoires ou à choix) d'un volume uniforme de 6 (six) ECTS. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail des étudiants qui prend en compte les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Seules les UA sont porteuses d'ECTS. Il y a toute liberté de pondération dans les modules qui composent une UA.

3 typologies d'UA :

- UA fondamentale (au maximum 3 Unité d'apprentissage fondamentale par période)
- UA d'individualisation (au minimum 1 par période) qui peut être une UA internationale.
- UA modulaire (1 par période)

Il est entendu que :

- 1 crédit = 25 à 30 heures de travail étudiant incluant les heures encadrées et le travail en autonomie
- 1 période = 30 crédits, soit 750 à 900 H de travail incluant les heures encadrées et le travail en autonomie

Seule l'UA est porteuse des ECTS. Toute l'offre de formation en licence doit respecter cette structuration afin de rendre possible :

- L'individualisation des parcours par des choix offerts aux étudiants au sein des composantes, des sites et à moyen terme de tout l'établissement ;
- L'innovation et l'animation pédagogique des UA ;
- Le développement du contrôle continu et l'organisation d'épreuves communes.

La flexibilité de mise en œuvre des formations réside dans la liberté laissée à l'étudiant de choisir, dans un périmètre cohérent au regard du projet pédagogique, certaines UA. Dans cette transformation, l'outil numérique est mis au service de la réussite des étudiants aussi bien dans les contenus apportés qu'en support des méthodes pédagogiques déployées dans les UA.

La réussite des étudiants implique une charge de travail équilibrée et raisonnée. Les volumes horaires doivent être pensés en se fondant sur l'article 8 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ainsi, la charge de travail pour l'étudiant au cours du cycle de licence doit être comprise entre 4500 et 5400 heures. Sa formation qui comprend des activités diversifiées correspondra, quant à elle, à un minimum de **1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique**.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler :

1. Des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
2. Des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques ;
3. Des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
4. Des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

L'USMB désire valoriser les pédagogies favorisant l'autonomie des étudiants et intégrer le travail personnel dans le processus d'apprentissage piloté par l'enseignant. Pour cela le cadrage des heures étudiant se fera selon 2 modalités d'enseignement.

La première modalité concerne les enseignements organisés en cours/TD/TP encadrés en présentiel ou en distanciel de manière synchrone. Pour la totalité du cycle licence, cette première modalité correspond à un volume de 1400 h encadrées pour chaque étudiant.

La seconde modalité concerne les enseignements comportant une partie significative de temps asynchrone où l'autonomie de l'étudiant est mise en avant. Cette modalité regroupe en particulier :

- Les stages en milieu professionnel
- L'Approche par Problème et par Projet
- La pédagogie utilisant des phases asynchrones

Les enseignements correspondant à cette modalité doivent permettre d'atteindre au minimum 1500 h et au maximum 1600 h encadrées pour la totalité du cycle licence.

Les CM représenteront au moins 30 % des enseignements en présentiel, les TP au plus 25 %.

A.2 Le stage

La formation peut comporter un stage obligatoire, optionnel ou facultatif qui fait l'objet d'une évaluation :

- Un stage obligatoire donne lieu à attribution de crédits européens ;
- Un stage optionnel devient obligatoire dès lors qu'il a été choisi par l'étudiant ; il donne alors lieu à attribution de crédits européens ;

- Un stage facultatif ne donne pas lieu à attribution de crédits européens ; il peut, le cas échéant, donner lieu à une bonification affectée à un semestre ou au diplôme selon un barème déterminé par l'équipe pédagogique. Dans ce dernier cas, il figurera dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Tout stage facultatif se déroule obligatoirement en dehors des temps d'activités pédagogiques (cours, examens, soutenance).

A.3 Les enseignements communs

En se fondant sur les exigences de l'article 6 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence et sur la volonté de l'établissement de promouvoir l'anglais pour faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'enseignement de l'anglais est obligatoire en licence (5 périodes au minimum).

En outre, il doit être proposé aux étudiants, au choix :

- Une LV2 et éventuellement une LV3 ;
- Une formation assurant la maîtrise des outils numériques avec la possibilité de passer la certification PIX ;
- Une certification en français ;
- Une pratique sportive (proposée pour 5 périodes au minimum) ;
- La valorisation de leur engagement dans le respect du cadrage de l'établissement.

A4. Formation aux enjeux de transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)

Dans le cadre de leur licence, tous les étudiants devront être formés aux grands enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), en application du cadrage ministériel de juin 2023. Cette formation vise à doter les étudiants d'une culture commune sur les transformations environnementales et sociétales en cours. Elle repose sur un enseignement obligatoire de 30 heures, réparties en deux volets complémentaires.

Le premier volet, intitulé « TEDS – socle commun » (15 heures), prend la forme de conférences, organisées en concertation avec l'Institut des Transitions, et couvre au minimum les quatre thématiques définies nationalement : (i) le changement climatique, (ii) la biodiversité et sa préservation, (iii) les ressources et leurs disponibilités, (iv) la transition juste et équitable.

Le second volet, intitulé « TEDS – déclinaison disciplinaire » (15 heures), est conçu par chaque mention de licence afin d'articuler étroitement les enjeux environnementaux aux spécificités de la mention. Il peut prendre des formes variées (cours, ateliers, projets...).

A.5 L'approche par compétences

L'approche par compétences permet de rendre plus clairs les objectifs de la formation et ainsi d'augmenter la motivation des étudiants. Elle doit induire une meilleure réussite des étudiants par des objectifs de formation plus explicites, utiles pour les poursuites d'études ou la professionnalisation.

Toutes les UA portent des notes évaluant la progression dans l'acquisition des compétences. Le pourcentage des notes de compétences, correspondant à l'évaluation de l'acquisition des compétences, représente au moins 5 % dans le calcul de la note de chaque UA. Ce pourcentage minimum augmente de 5 points à chaque période pour atteindre au moins 30 % au semestre 6.

Les compétences acquises ainsi que leur niveau seront communiquées aux étudiants.

B. L'internationalisation des formations

Les formations poursuivent un objectif d'internationalisation en mobilisant les quatre leviers identifiés par la Direction des Relations Internationales (cf. Handbook pour L'internationalisation "sur-mesure" des formations de l'USMB, en annexe) :

1. Internationaliser grâce aux étudiantes et étudiants français et internationaux ;
2. Internationaliser en développant des partenariats ;
3. Internationaliser grâce au développement des compétences internationales des équipes pédagogiques et administratives ;
4. Internationaliser par des activités pédagogiques dédiées.

C. Les dispositifs concourant à la réussite étudiante

C.1 Mise en place d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante. Des mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite pourront être mises en place. Le nombre de crédits à acquérir à chaque semestre par l'étudiant peut être personnalisé, de même que la durée totale nécessaire à l'acquisition de la totalité des 180 crédits.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours de formation, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés ;
- Enonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique.

L'adaptation des modalités du contrôle des connaissances et des compétences dans le cadre d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante doit garantir qu'un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences.

Tout au long de la formation, les étudiants ont droit, sur leur demande, à un entretien individuel avec le directeur des études.

C.2 Réorientation et passerelles

A l'issue de chaque semestre, l'étudiant peut envisager une réorientation vers un autre domaine de formation, une autre mention du domaine de formation, un autre parcours de la mention ou encore vers un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT).

Cette réorientation est facilitée par les passerelles mises en place par l'établissement en application du principe de spécialisation progressive. Elle reste soumise à l'accord des équipes pédagogiques concernées. Le nouveau cursus et les obligations qu'il comporte sont alors définis en concertation avec l'étudiant.

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un

autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

D. Calendrier pédagogique annuel et semestriel

L'année universitaire est divisée en deux semestres.

L'inscription administrative est annuelle.

L'inscription pédagogique peut être semestrielle ou porter sur une unité d'apprentissage selon l'organisation pédagogique de la formation définie dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Les activités pédagogiques, les contrôles continus et les contrôles terminaux des deux semestres s'inscrivent dans l'amplitude pédagogique votée chaque année par la CFVU et arrêtée par le conseil d'administration. Des jurys peuvent se réunir après le 30 juin. Les résultats de l'année universitaire sont proclamés au plus tard mi-juillet. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux licences relevant de la formation professionnelle continue ou de l'alternance.

Le démarrage d'un semestre s'effectue lorsque l'ensemble des activités pédagogiques et des contrôles terminaux du semestre précédent est achevé. Toutefois la seconde chance offerte dans un régime de contrôles terminaux peut être mise en œuvre dans une temporalité différente.

Le calendrier de début et de fin des activités semestrielles qui détermine la présence des étudiants sur les sites universitaires est arrêté par la CFVU au cours du deuxième semestre de l'année universitaire précédente.

Les composantes doivent se conformer à ce calendrier dans l'organisation de leurs activités pédagogiques.

E. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la CFVU au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année (article L. 613-1 du code de l'éducation).

Les MCCC privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences tout au long de la formation.

Elles indiquent le nombre d'épreuves, leur type, leur nature (écrite ou orale ou pratique), leur durée, leur coefficient, et la répartition entre contrôle continu et terminal pour la première phase d'évaluation ainsi que pour la seconde chance.

Les MCCC peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques telles que définies par l'article 3 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études. L'adaptation envisagée doit garantir qu'un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences.

E-1 Modalités d'évaluation des acquis de l'étudiant

La diversité des méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences est en adéquation avec :

1. La nécessaire progressivité des apprentissages.
2. Les modalités pédagogiques mises en œuvre.
3. Les objectifs de préparation à l'insertion professionnelle et des besoins de formation tout au long de la vie.
4. L'objectif de qualification recherché.

Pour chacun des enseignements, un ou plusieurs types d'évaluation sont mis en œuvre. Leurs modalités et leurs modes de calcul sont définis par les équipes enseignantes et précisés dans les MCCC.

Le contrôle continu (CC) :

L'évaluation continue revêt des formes variées, épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

- Dans le cadre d'un contrôle continu, au moins deux épreuves sont organisées de manière équilibrée au cours du semestre, dont au moins une a lieu pendant la période d'enseignement. Il est attendu un retour formatif entre deux évaluations.
- Aucune des épreuves ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu.
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;
- Le contrôle continu n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des CC inopinés, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le contrôle continu respecte impérativement le principe de seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- Le contrôle continu est mis en œuvre selon deux modalités : soit il est combiné avec un contrôle terminal, soit il est intégral.

Le contrôle continu intégral (CCI) :

Le contrôle continu peut prendre la forme d'un contrôle continu intégral (CCI) sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Dans le cas où le CCI est mis en œuvre au niveau d'une UA, tous les modules de l'UA doivent faire l'objet d'une évaluation continue intégrale
- Le nombre minimum d'évaluations est fixé à 3/4 au sein des UA Fondamentales et de l'UA modulaire
- Le nombre minimum d'évaluations est fixé à 2/3 au sein des UA d'individualisation
- Aucune des évaluations ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu intégral ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu intégral.
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;

- Le contrôle continu intégral n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des évaluations inopinées, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le CCI impose un retour formatif régulier et il doit être pensé en équipe afin de fixer les temps d'évaluation répartis de manière raisonnable et équilibrée au cours du semestre
- Le contrôle continu intégral respecte le principe de seconde chance (v. *infra* E.2). Les équipes pédagogiques intègrent la seconde chance dans les modalités de mise en œuvre du CCI.

Le contrôle intermédiaire (CI) :

- Il s'agit d'une épreuve intermédiaire organisée pendant la période d'enseignement ;
- Elle porte sur une partie seulement du programme de l'enseignement concerné ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat s'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité
- Elle est suivie par un contrôle terminal, anticipé ou non ;
- Le contrôle intermédiaire n'est pas compatible avec le contrôle continu intégral.
- Le contrôle intermédiaire (CI) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le contrôle terminal (CT) :

- Il s'agit d'une épreuve organisée pendant la période banalisée d'examens prévue dans le calendrier pédagogique de chaque composante et voté en CFVU ;
- Elle peut avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. Par exception, en cas de correction automatisée, la copie est nominative et le processus de correction garantit un traitement anonyme des copies
- Les épreuves sont de natures diverses : contrôles écrits ou oraux ou d'expérimentation, exposés, projets, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc.
- Le contrôle terminal (CT) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le contrôle terminal anticipé (CTa) :

- Il s'agit d'une épreuve organisée à l'issue de la période d'enseignement mais en dehors, **donc avant**, la période banalisée d'examens ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. La correction automatisée doit garantir le principe de l'anonymat.
- Les épreuves sont de natures diverses : contrôle écrit ou oral ou d'expérimentation, exposés, projet, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc.
- Le contrôle terminal anticipé (CTa) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

La validation par assiduité :

Certains enseignements peuvent être validés par assiduité. Cette nature d'évaluation est limitée à 18 crédits européens pour l'ensemble de la licence répartis de manière équilibrée. Elle doit être utilisée de manière exceptionnelle et implique un contrôle de la présence par une feuille d'émargement pour éviter toute contestation ultérieure. L'enseignement concerné ne peut, en aucun cas, donner lieu à

l'attribution d'une note aussi bien en première session que lors de la mise en œuvre de la seconde chance.

Par conséquent, seuls deux résultats sont possibles :

- Validé par assiduité ;
- Défaillant, dès lors que l'étudiant n'a pas satisfait aux exigences d'assiduité

Le résultat « défaillant » entraîne la défaillance à l'UA, sous réserve de la seconde chance qui doit être prévue par les MCCC.

E-2 La garantie d'une seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale. Une absence à une des épreuves, que ce soit à la session initiale ou à la seconde session, entraîne une défaillance au semestre, à la session concernée.

Par exception, les formations dédiées à des publics relevant de la formation professionnelle continue ou de l'alternance peuvent proposer une session unique pour chaque semestre. La note obtenue lors de l'évaluation de seconde session se substitue à la note de session initiale.

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Cette seconde chance doit obligatoirement être explicitée aux étudiants avant la mise en œuvre du CCI (cf. MCCC).

Dans le cadre du CCI, la manière dont la seconde chance affecte le calcul des résultats peut être conçue de différentes manières. Elle peut notamment :

- pallier une absence et permettre le calcul de la moyenne (en évitant une défaillance) ;
- faire bénéficier d'un droit à l'erreur en supprimant la note minimale entre plusieurs notes obtenues par l'étudiant dans son contrôle continu ;
- prendre la forme d'une épreuve supplémentaire après la réalisation de tous les devoirs de CCI mais avant le jury. La note obtenue à ce devoir pourra :
 - a. remplacer une des notes du CC ;
 - b. ou remplacer la moyenne du CC ;
 - c. ou s'ajouter au calcul de la moyenne du CC.
- prendre la forme d'un « aller-retour » supplémentaire dans le rendu de projets ou de mémoires, si le travail est encore insuffisamment abouti.

E-3 Acquisition individuelle des UA et de leurs modules, par compensation des notes. Capitalisation. Acquisition des crédits correspondants

Chaque UA est affectée d'une valeur en crédits (6 ECTS).

Lorsqu'une UA contient plusieurs modules qui en aucun cas ne peuvent porter d'ECTS, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux différents modules, pondérées par leurs coefficients respectifs.

Un module évalué par assiduité n'intervient ni dans le calcul de la moyenne de l'UA ni dans la compensation à l'intérieur de cette UA.

Une UA avec les crédits affectés est définitivement acquise et capitalisable sans possibilité de renonciation dès que l'étudiant a atteint la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels modules évalués par assiduité.

Un module d'une UA est définitivement acquis et conservé dès que l'étudiant a atteint la note de 10 sur 20.

L'acquisition d'une UA entraîne la validation par compensation d'un module pour lequel l'étudiant n'a pas atteint la note de 10 sur 20. Un module acquis par compensation au sein d'une UA n'est en principe pas transférable dans une autre UA.

Les MCCC peuvent introduire une note seuil (entre 06/20 et 08/20) au niveau de la moyenne des UA fondamentales, à l'exclusion de tout autre dispositif de note seuil en licence non sélective. La compensation entre toutes les UA de la même période est écartée dès lors que la moyenne aux UA fondamentales est inférieure à la note seuil.

Les licences sélectives peuvent proposer d'autres dispositifs de notes seuils dans les MCCC soumises à la CFVU.

E-4 Validation par compensation des notes. Capitalisation au sein de regroupements cohérents d'unités d'apprentissage. Acquisition des crédits correspondants

La compensation s'effectue au sein de regroupements cohérents d'unités d'apprentissage clairement identifiées (année, semestre) dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Quand la compensation s'effectue entre deux semestres au sein d'un regroupement cohérent d'unités d'apprentissage organisé sous la forme d'une année, elle s'effectue entre les deux semestres d'une même année universitaire (L1 : entre le semestre 1 et le semestre 2 ; L2 : entre le semestre 3 et le semestre 4 ; L3 : entre le semestre 5 et le semestre 6). La compensation annuelle s'applique automatiquement dès qu'elle peut s'opérer. Lorsqu'un semestre n'a pas été validé en première session, la compensation prend en compte la meilleure des moyennes semestrielles obtenues entre la première session et celle obtenue à l'issue de la seconde chance.

Quand la compensation est organisée à l'intérieur d'un semestre, elle s'effectue, pour chaque session, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les différentes UA. Dans ce cas, le semestre est définitivement acquis et capitalisable dès que l'étudiant a obtenu la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels modules, sous réserve de l'application de la note seuil explicitée dans le paragraphe précédent.

La compensation d'un semestre entraîne la compensation des UA pour lesquelles l'étudiant n'a pas atteint la moyenne de 10 sur 20. Un semestre non validé en raison de l'application de la note seuil ne peut pas être compensé.

Pour les L1 avec option accès santé, la compensation peut s'effectuer au sein du ou des regroupements d'UA hors santé, à la fin de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire. Ce dispositif de compensation doit explicitement être mentionné dans les MCCC.

E-5 Progression

En cours d'année universitaire, la poursuite des études en semestre pair (2, 4, 6) est de plein droit pour les étudiants ayant suivi le semestre impair, quels que soient les résultats obtenus au semestre impair. Des autorisations de progression spécifiques peuvent être intégrées sous réserve de l'accord des équipes pédagogiques concernée dans le contrat pédagogique signé par l'étudiant afin de permettre l'individualisation du parcours et des rythmes de formation.

De manière générale et en concertation avec les équipes pédagogiques, le parcours d'un étudiant peut être adapté par le contrat pédagogique afin de s'adapter à sa situation.

E-6 L'évaluation des compétences linguistiques

Elles se traduisent notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante.

Les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu dans la langue choisie, défini en référence au cadre européen, peut être délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence.

E-7 Acquisition de la licence et du diplôme intermédiaire de DEUG. Acquisition des crédits correspondants

La licence est acquise dès que les regroupements cohérents d'unités d'apprentissage constituant son parcours ont été validés ou compensés. Elle confère la totalité des 180 crédits prévus par le diplôme. Les MCCC peuvent définir les modalités d'attribution d'une mention en définissant clairement les UA et regroupements d'UA permettant le calcul de la moyenne attributive de ladite mention

La licence est délivrée avec la mention :

- Assez bien si la moyenne 12 sur 20 est atteinte ;
- Bien si la moyenne 14 sur 20 est atteinte ;
- Très bien si la moyenne 16 sur 20 est atteinte.

Le diplôme intermédiaire du DEUG est délivré à la demande de l'étudiant sous réserve qu'il remplisse ses conditions d'attribution. L'attribution d'une mention obéit aux mêmes règles que pour la licence.

E-8 Cas des étudiants en échange institutionnel avec une université étrangère

En application des termes de l'échange définis en accord avec l'université étrangère et l'étudiant avant son départ, le jury attribue une note et les crédits correspondants aux UA ou aux semestres, sur la base des résultats de l'étudiant exprimés par l'université étrangère, des équivalences établies par la direction des relations internationales de l'université, et du parcours de l'étudiant en licence.

Les règles de validation des UA et des semestres, d'accès au semestre supérieur, et d'acquisition du diplôme de Licence précédemment énoncées sont appliquées par le jury.

F. Les règles d'assiduité

L'assiduité est un élément de la réussite de l'étudiant.

A ce titre, l'obligation d'assiduité est portée à la connaissance des étudiants par le biais du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Sont concernés par cette obligation :

- les enseignements en présentiel, notamment les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques ;
- les enseignements à distance ;
- les enseignements mobilisant les outils numériques ;

- les séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
- les projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

Les conséquences d'une absence :

- Lors d'une épreuve de contrôle continu ou de contrôle continu intégral

En cas d'absence (justifiée ou injustifiée), l'étudiant ne peut pas être noté (interdiction de sanctionner l'absence par l'attribution d'un zéro à l'épreuve).

L'absence de note peut suivant le dispositif mis en place dans les MCCC :

- Entraîner la défaillance à l'UA ou au module et le renvoi à la deuxième session (évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale)
- Être palliée
 - o par une épreuve de substitution (CC). Cette épreuve garantit à l'étudiant le même niveau de connaissance et de compétence que l'épreuve à laquelle elle se substitue.
En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant sera considéré comme défaillant ;
 - o ou par les modalités de mise en œuvre du CCI.
- Lors d'une évaluation d'un contrôle intermédiaire (CI), d'un contrôle terminal anticipé (Cta) ou d'un contrôle terminal (CT).

L'absence (justifiée ou injustifiée) entraîne la défaillance à l'UA ou au module et le renvoi à la deuxième session (évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale).

Handbook pour l'internationalisation “sur-mesure” des formations de l'USMB



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Membre
de l'alliance
européenne



Auteur : Anastasiia Chergui

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Internationalisation des formations – définition
3. 4 leviers d'internationalisation des formations

3.1 Internationaliser grâce aux étudiantes et étudiants français et internationaux

- Mobilité entrante des étudiants : attirer l'international à l'USMB.
- Comment attirer les étudiants internationaux ?
- Bourses à l'attention des publics internationaux : faire venir les profils d'excellence.
- Mobilité sortante des étudiants : faire prospérer l'USMB à l'étranger.
- Mobilités entrantes et sortantes : au rythme des évolutions.
- Contact entre les étudiants français et internationaux comme accélérateur d'internationalisation des profils.
- Stages et carrière : exemple des Alumni et des mentors.

3.2 Internationaliser en développant des partenariats

- Focus sur la diplomation : doubles diplômes, diplômes multiples et diplômes conjoints.
- Cas particulier : formations délocalisées à l'étranger.
- Partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers.
- Accords avec le monde socio-économique.
- Labels et associations internationales : appuyer le rayonnement à l'international.

3.3 Internationaliser grâce au développement des compétences internationales des équipes pédagogiques et administratives

- Equipe enseignante multiculturelle : quels avantages ?
- Mobilités des membres de l'équipe pédagogique : vers les expériences croisées.
- Projets pédagogiques permettant l'ouverture internationale.
- Projets culturels comme possibilité de rapprochement avec les étudiants internationaux.

3.4 Internationaliser par des activités pédagogiques dédiées

- Cours tournés vers l'international comme base solide pour le développement des compétences interculturelles.
- Semaine internationale à l'USMB : l'incontournable pour l'ouverture au monde.
- Langues étrangères au cœur de l'approche interculturelle.

4. Quelle évaluation pour l'internationalisation des formations ?

- Classements internationaux comme marqueur de qualité à l'échelle mondiale.
- Evaluation des formations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

5. Conclusion

6. Sitographie

INTRODUCTION

Dans une société mondialisée, les établissements d'enseignement supérieur du monde entier développent des stratégies d'ouverture à l'international et à préparer leurs étudiantes et leurs étudiants à s'insérer au mieux dans cette société. Cela se traduit par la multiplication d'accords, de programmes d'échanges, de salons et conférences à l'international, d'accueil des étudiants étrangers – ce sont les premières possibilités d'internationaliser les formations.

Avec la création du programme Erasmus (actuellement [Erasmus+](#)) en 1987, la mobilité étudiante intra-européenne a été largement facilitée et a pu bénéficier d'un appui financier spécifique. Au fil du temps, les mobilités se sont élargies sur d'autres continents grâce à deux programmes phares : Erasmus Mundus et les mobilités internationales de crédits. Le programme est devenu tout un symbole pour les échanges universitaires mais aussi pour la construction européenne tant il est plébiscité par les citoyens européens eux-mêmes.

Mais dans quelle mesure la mobilité étudiante contribue-t-elle à l'internationalisation des formations ? Est-ce que les mobilités sont le seul levier d'internationalisation des formations ? Quelles sont les alternatives aux mobilités physiques longues (plusieurs mois) pour internationaliser les formations ?

A un moment clé où l'UE soutient la construction d'alliances d'universités européennes, une initiative de la commission européenne pour aller plus loin dans les coopérations entre établissements d'enseignements supérieurs, ce guide apporte des réponses à ces questions. Il ambitionne plus particulièrement d'aider les équipes pédagogiques et administratives de l'USMB qui pilotent des formations à en renforcer l'internationalisation.

INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS – DEFINITION

Une des définitions proposées pour l'internationalisation dans le contexte de l'enseignement supérieur est "le processus d'intégration d'une dimension internationale, interculturelle ou mondiale dans les finalités, les rôles ou l'organisation de l'enseignement postsecondaire" ([selon Jane Knight](#)).

Autrement dit, l'Internationalisation des formations est l'action de développer les formations **à** et **en lien avec** l'international.

Comment répondre à ces 2 besoins en tant qu'établissement d'enseignement supérieur public français ?

Trois pistes peuvent être explorées dans ce contexte : **l'internationalisation par un séjour à l'étranger**, **l'internationalisation à domicile (làD)** (*internationalisation@home (laH)*)* et **l'internationalisation hybride**.

L'internationalisation des formations par un séjour à l'étranger signifie que la formation prévoit **une mobilité physique**, étudiante ou enseignante, à l'étranger ou **une partie de la formation à l'étranger** (par exemple cours délocalisés dans des pays étrangers, développement d'un double ou multiple diplôme ou d'un diplôme conjoint avec un établissement d'enseignement supérieur dans un autre pays).

En ce qui concerne l'internationalisation à domicile (làD), elle se fait **sans aucun déplacement**. Cette internationalisation peut être abordée selon deux axes :

- Premièrement, elle est déjà bien présente à l'USMB grâce au contenu (curriculum) des formations. La plupart des programmes de formation incluent des cours tournés vers l'international. De plus, les langues étrangères enseignées à l'USMB rajoutent directement un aspect international à chacune de ces formations.
- Deuxièmement, dans le contexte où les technologies et le numérique se développent à grand pas, il est possible de proposer une internationalisation « virtuelle » à tous les étudiants français et/ou étrangers. L'atout principal de cette internationalisation est l'inclusion de tout type de public. Il suffit d'avoir un ordinateur portable et une connexion Internet afin de suivre la formation de tous les coins du monde.

Enfin, l'internationalisation hybride est un **mélange** des deux premiers types d'internationalisation. Elle commence par un composant virtuel et aboutit à l'internationalisation à l'étranger.

Ce guide (« Handbook ») est conçu à l'attention des responsables de formation afin de présenter les différentes possibilités d'internationalisation et de suggérer quelques dispositifs à mettre en place.

**Dans ce guide vous retrouverez la mention làD si ce type d'internationalisation est possible.*

4 LEVIERS D'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS

Ainsi, nous allons aborder de nombreuses possibilités afin de rendre l'internationalisation de votre formation en adéquation avec vos attentes. Ce chapitre est découpé en 4 parties qui correspondent à 4 leviers grâce auxquels l'internationalisation pourrait se construire :

1. Etudiantes et étudiants français et internationaux
2. Appui aux partenariats
3. Développement des compétences internationales des équipes pédagogiques et administratives
4. Activités pédagogiques dédiées

Pour chaque levier proposé vous allez retrouver « exemple de bonne pratique » ainsi que « points forts » pour le type d'internationalisation correspondant.

I. Internationaliser grâce aux étudiantes et étudiants français et internationaux

Les étudiants sont au centre des priorités des établissements d'enseignement supérieur du monde entier. Français ou internationaux, ils sont les représentants des institutions tout le long de leur parcours et même durant leur carrière. En mobilité entrante ou sortante, parlant plusieurs langues, participant aux colloques, salons et conférences ils sont un levier important d'internationalisation des formations.

Plusieurs stratégies d'implication des étudiants sont possibles dans ce cadre. Les voici.

Mobilité entrante des étudiants : attirer l'international à l'USMB.

Selon le [Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur](#) le terme "effectifs des étudiants internationaux" désigne les étudiants d'une nationalité autre que française et dont le dernier diplôme a été obtenu à l'étranger. La définition correspond à celle retenue par le MESR dans des enquêtes nationales. La pertinence de cette définition permet de ne pas se limiter au lieu d'obtention du baccalauréat (un étudiant en master ayant obtenu son baccalauréat à l'étranger mais ayant obtenu sa licence en France ne relève pas de la catégorie des étudiants internationaux) ([Glossaire Hcéres, campagne d'évaluation 2023-2024, vague D](#)).

Il existe deux types d'étudiants internationaux en mobilité entrante. Il est nécessaire de faire la différence entre eux car leurs rôles sont différents dans l'internationalisation de la formation.

Les étudiants en mobilité entrante en programme d'échange (mobilité encadrée) sont les étudiants internationaux qui viennent dans le cadre d'un accord entre l'USMB et les établissements partenaires. Comme exemple, ce sont les étudiants dans le cadre des programmes ORA, BCI, Erasmus +, ISEP. Les étudiants qui suivent la formation en double diplôme ou diplôme conjoint sont également considérés comme les étudiants en mobilité

encadrée. Ces étudiants viennent pour une durée précise et, généralement, repartent dans leur établissement d'origine à la fin de la mobilité.

Les étudiants suivent une formation en langue française ou anglaise selon le programme choisi. Ces étudiants déposent leur candidature directement dans leur université d'origine et sont accompagnés tout le long de leur séjour à l'USMB.

Les étudiants *freemovers* (mobilité non encadrée) sont les étudiants en mobilité entrante hors programme d'échange. Ces étudiants recherchent la formation eux-mêmes (sur les sites des universités ou sur le site de Campus France), ils envoient leur dossier et sont sélectionnés pour une durée de leur parcours (mobilité longue). S'ils ont réussi leurs études, ils sont par la suite diplômés à l'USMB.

Selon leur origine et la formation choisie, ils envoient leur candidature via Parcoursup, Etudes en France ou e-candidat. Certains d'entre eux ont besoin d'un visa d'études qui est délivré par les ambassades/consulats de France à l'étranger. Les prérequis linguistiques (notamment en français) sont demandés dans la plupart de cas. Ces étudiants sont donc considérés au même titre que les étudiants français.

Ils peuvent prétendre aux bourses d'études selon la qualité de leur projet et selon les critères sociaux. Ils effectuent la recherche d'un logement ainsi que toutes les démarches administratives en autonomie.

Ces deux publics sont importants pour les établissements d'enseignement supérieur et attestent par ailleurs de l'attractivité des institutions à l'étranger.

- **Comment attirer les étudiants internationaux ?**

Comme précisé dans l'introduction de ce guide, la mobilité des étudiants est un levier très fort pour internationaliser non seulement les formations mais aussi les institutions dans leur totalité. Souhaitant ouvrir les formations aux publics internationaux, l'USMB met en place de nombreux dispositifs afin de rendre toutes les formations attractives.

Pour les mobilités entrantes des étudiants *freemovers* le rôle de Campus France est primordial. La **communication** à l'international n'aurait pas un impact aussi large sans sa diffusion par Campus France.

A titre d'information, l'USMB est présente dans de nombreux catalogues de Campus France ([fiche établissement](#), [annuaire des Licences](#), [catalogue des Masters](#), [fiche villes Chambéry-Annecy](#)). La communication visuelle est largement diffusée lors des salons, caravanes, conférences et réunions organisés dans le monde entier par Campus France en appui du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Exemple de bonne pratique : **webinaires Campus France.** Vous prévoyez un webinaire de présentation de votre formation ? Vous souhaitez que Campus France d'un ou de plusieurs pays partagent votre webinaire en direct sur leurs réseaux ? Les espaces Campus France à

l'étranger organisent et diffusent régulièrement les webinaires de présentation des établissements d'enseignement supérieur et des formations diverses. Ils sont entièrement gratuits et touchent un très grand nombre d'étudiants intéressés par les études en France.

- **Bourses à l'attention des étudiants internationaux : faire venir les profils d'excellence.**

Par ailleurs, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères propose des **bourses d'excellence** à l'attention des étudiants internationaux via Campus France : [bourses Eiffel](#) (Master et Doctorat), bourses [France Excellence Europa](#) (Master), les bourses du Gouvernement français (BGF). Ces dernières sont gérées par les ambassades de France à l'étranger et sont destinées à soutenir les meilleurs étudiants du pays qui souhaitent poursuivre leurs études en France (niveaux Licence, Master et Doctorat).

Campus France a également mis à disposition le catalogue [Campus Bourses](#) qui recense toutes les possibilités de financement des études pour les étudiants internationaux.

Exemple de bonne pratique : bourses cofinancées. Vous mettez à disposition une bourse à l'attention des étudiants internationaux ? Pourquoi ne pas essayer de la cofinancer avec une ambassade de France à l'étranger ? Pour ce faire, ciblez la zone géographique stratégique et contactez la Direction des Relations Internationales pour monter le projet de cofinancement.

Mobilité sortante des étudiants : faire prospérer l'USMB à l'étranger.

Les étudiants en mobilité sortante sont de véritables porte-drapeaux de l'USMB. Grâce à leur mobilité dans des établissements étrangers, les formations qu'ils suivent à l'USMB sont représentées d'avantage. Cette mobilité peut également aboutir à la coopération entre les enseignants des disciplines autour des mêmes thématiques (*comme exemple, COILs* – dans partie 3.3 du handbook).

Quels sont les atouts de la mobilité sortante des étudiants ?

- Les étudiants communiquent sur la formation suivie à l'USMB.
- La mobilité des étudiants sortants peut attirer de nouveaux étudiants internationaux souhaitant s'inscrire à la formation à l'USMB.
- Les étudiants internationalisent leur profil ainsi que leurs compétences.
- La formation est d'avantage internationalisée grâce au partage des connaissances acquises lors de la mobilité étudiante.

De nombreux accords existent entre l'USMB et des établissements d'enseignement supérieur ce qui permet aux étudiants sortants de l'USMB de bénéficier des meilleures conditions lors de leur mobilité.

Exemple de bonne pratique : afin de mettre en valeur la mobilité sortante des étudiants et d'inciter à suivre l'exemple des "sortants", il serait intéressant de **partager leurs témoignages.**

Vidéos, textes, photos – toutes sortes de support sont envisageables pour attirer l'attention à cette information.

Mobilités entrantes et sortantes : au rythme des évolutions.

Si avant « mobilité » voulait dire « déplacement », de nouvelles formes sont de plus en plus développées. A ce jour, les mobilités peuvent être physiques, hybrides et virtuelles. Ces différentes mobilités permettent à tous les étudiants d'acquérir des connaissances internationales dans leur domaine d'études.

- **Mobilité physique** comprend un déplacement dans un établissement étranger.
- **Mobilité virtuelle** se fait depuis chez soi. Les étudiants de différents pays sont mis en groupe de travail en ligne et suivent des cours ensemble. Si l'établissement envoie et reçoit les étudiants en mobilité virtuelle, il s'agit dans ce cas d'un **échange virtuel**. Ces cours peuvent apparaître dans les maquettes de formation. *laD
- **Mobilité hybride** comprend une partie de cours en ligne (comme étape de préparation) et un déplacement physique dans un établissement d'accueil.

Exemple de bonne pratique : mobilités développées dans le cadre d'UNITA Universitas montium. Mobilités physiques, hybrides et virtuelles sont possibles dans tous les établissements partenaires de l'alliance !

Comme exemple de mobilité hybride, les Programmes Intensifs Hybrides, plus connus comme **Blended Intensive Programmes (BIP)**, sont ouverts à tous les étudiants. Les étudiants commencent par suivre une activité pédagogique en ligne et terminent par une mobilité physique d'une durée de 5 jours dans un établissement partenaire.

Pour plus d'informations concernant les mobilités dans le cadre d'UNITA Universitas montium, contactez mobilite-unita@univ-smb.fr.

Contact entre les étudiants français et internationaux comme accélérateur d'internationalisation des profils.

Il est possible de constater que les étudiants français et internationaux ne rentrent pas toujours facilement en contact entre eux. La présence des étudiants internationaux dans les formations, certes, développe les compétences interculturelles chez les étudiants français et même chez les enseignants. Cependant la communication entre ces deux publics se limite à des heures passées en cours.

Un outil particulièrement intéressant est à disposition des institutions : le parrainage. C'est un dispositif suggéré par des établissements d'enseignement supérieur et par [Campus France](#).

L'idée est d'aider les étudiants internationaux dans leurs démarches administratives durant les études en France et de faire découvrir la culture française.

Exemple de bonne pratique : [plateforme en ligne Buddy System](#). C'est la plateforme de mise en contact des nouveaux étudiants internationaux avec les étudiants locaux (Buddy locaux). C'est un véritable accélérateur d'intégration de nouveaux publics mais aussi une possibilité de développer des compétences interculturelles et langagières des étudiants « accompagnateurs » s'inscrivant dans le projet. Une bonne piste pour l'inspiration.

Stages et carrière : exemple des Alumni et des mentors.

Pour certaines formations, un stage de fin d'études (en France ou à l'étranger) est demandé aux étudiants. S'il s'agit d'un stage à l'étranger, il peut être obligatoire, encouragé ou optionnel. Pour certaines formations, des contacts directs sont établis entre les institutions et les entreprises qui acceptent régulièrement des étudiants en stages de fin d'études.

Cependant, le plus souvent c'est aux étudiants de trouver un organisme d'accueil. Pour les étudiants, notamment internationaux, il s'avère difficile de se retrouver dans cette démarche. A l'échelle de l'USMB le [Club des entreprises](#) organise de nombreux événements afin de faciliter le contact entre le recruteur et le futur recruté.

Exemple de bonne pratique : [la pratique de mentorat du Club des entreprises de l'USMB](#). Les mentors peuvent jouer un rôle important. Salariés, fonctionnaires ou chefs d'entreprise, ils proposent d'accompagner un jeune dans la recherche d'un stage, d'une alternance, d'un premier emploi ou d'une création d'entreprise. Mentors ainsi que mentorés internationaux sont les bienvenus.

Les anciens étudiants (**Alumni**) occupent également un rôle "d'influenceur". De nombreux diplômés ont choisi de travailler à l'étranger et, d'une certaine manière, attestent de la qualité de la formation dans l'exercice de leurs fonctions. Certains occupent des postes du haut niveau et peuvent être considérés comme exemple à suivre. Les Alumni, en fonction de leur domaine, sont invités par les ambassades de France à l'étranger afin de présenter leur parcours aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études en France.

Exemple de bonne pratique : [réseaux des Alumni](#). De manière générale, les Alumni restent en contact avec les membres de leur promotion. De nombreuses composantes développent des réseaux de diplômés. Ces réseaux aident à faire rayonner les formations, à aider les étudiants à débiter dans leur carrière professionnelle mais aussi à se réunir entre les anciens pour passer un bon moment ensemble.

Par ailleurs, les Alumni qui travaillent dans une entreprise ou une organisation en Europe peuvent effectuer une mobilité STA IN (les fonds Erasmus+) afin de venir présenter leur parcours, leur établissement d'origine et le métier qu'ils exercent.

Points forts de ce type d'internationalisation (Internationaliser grâce aux étudiantes et étudiants français et internationaux) :

- De nombreux outils à disposition des responsables de formation ;
- Pas de financement nécessaire ;
- Développement « naturel » des compétences internationales et interculturelles ;
- Attractivité accrue assurée ;
- Campagne de communication supplémentaire ciblée ;
- Cas Alumni : possibilité d'avoir un financement Erasmus+.

II. Internationaliser en développant des partenariats

L'organisation est un élément crucial pour internationalisation de la formation. Ayant un objectif défini par les responsables de formation, l'internationalisation peut être adossée à plusieurs processus tels que la diplomation, les accords de coopération existants et la délocalisation.

Focus sur la diplomation : doubles diplômes, diplômes multiples et diplômes conjoints

Pour internationaliser la formation il est possible de penser à sa finalité – la diplomation. En règle générale, les étudiants suivent une formation et obtiennent un diplôme de l'USMB à la fin de leurs études. Cependant si plusieurs établissements (autres que l'USMB) sont impliqués dans une formation, cela peut donner lieu à une diplomation commune.

Cette diplomation peut être développée sous plusieurs formes :

- **Diplôme conjoint** : les étudiants suivent le cursus à l'USMB et dans un/des établissement(s) partenaire(s). 1 seul diplôme est délivré avec les logos des établissements participants. Il est souhaitable d'indiquer dans la maquette de formation quelle institution délivre le diplôme final dans ce cas.
- **Double diplôme** : les étudiants suivent un cursus à l'USMB et dans un autre établissement partenaire à l'étranger. 2 diplômes distants sont délivrés à l'étudiant à l'issue du parcours.
- **Diplôme multiple** : les étudiants suivent un cursus à l'USMB et dans d'autres établissements partenaires. 3 diplômes ou plus sont délivrés à l'étudiant.

Le montage de diplomation commune permet de développer des compétences interculturelles des étudiants et d'enrichir les contenus de formation. Le programme détaillé avec les périodes dans chaque établissement figure généralement dans les maquettes de formation dans ce cas. Tous les contenus et les ECTS attribués sont harmonisés en accord entre les responsables de formation. Pour certaines formations des prérequis sont demandés aux étudiants (par exemple un niveau de langue étrangère).

Exemple de bonne pratique : Master conjoint Erasmus Mundus. Ces parcours de Master ont pour but d'internationaliser les formations mais aussi les établissements d'enseignement supérieur à l'échelle européenne. Développés par les consortiums d'au moins 3 établissements*, ces programmes d'excellence prévoient une diplomation commune. Ils concernent tous les domaines d'études. Les bourses sont proposées aux meilleurs étudiants.

**se référer aux informations communiquées lors de l'appel ouvert.*

Cas particulier : formations délocalisées à l'étranger.

Quand on pense à l'internationalisation au sens large, l'idée de renforcer sa présence à l'étranger peut être attirante. Par exemple, une entreprise peut s'implanter à l'étranger en ouvrant une filiale. Mais quelle serait la solution pour les établissements d'enseignement supérieur dans cette démarche ?

Les formations peuvent être délocalisées. Cela signifie qu'un établissement français signe un accord/une convention avec un établissement d'accueil à l'étranger et, par la suite, les cours sont dispensés dans ses locaux. Ainsi les étudiants suivent la formation identique en son intégrité avec le programme français. La mobilité étudiante n'est généralement pas prévue. A la fin du cursus, les étudiants peuvent obtenir un diplôme français seul ou bien un diplôme commun (si l'accord le prévoit).

Ces formations délocalisées attirent un grand nombre d'étudiants dans le pays d'accueil car elles délivrent un diplôme français qui est considéré comme un avantage pour l'employabilité.

Exemple de bonne pratique : rôle de l'ambassade de France à l'étranger dans le processus de délocalisation. En effet, le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) fait partie des ambassades de France à l'étranger. Si la délocalisation est envisageable par une composante ou par une université, il peut être utile de se rapprocher de ce service afin d'avoir quelques informations d'ordre pratique sur les conditions dans le pays d'accueil pressenti (concurrence, différences dans les systèmes d'enseignement, reconnaissance des diplômes, etc.).

Partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers

De nombreux accords de partenariat entre l'USMB et des établissements d'enseignement supérieur étrangers existent afin de faciliter la mobilité des étudiants et du personnel.

Voici quelques informations sur les accords existants par zone géographique :

EUROPE

- **ERASMUS+** est un programme de la Commission européenne qui favorise les mobilités des étudiants et du personnel. A titre d'information, 239 établissements dans 29 pays sont partenaires de l'USMB via le programme Erasmus +. La liste des pays participants au programme Erasmus + se trouve [ici](#).

Plusieurs types de mobilités Erasmus+ existent :

SMS – mobilité d'études (étudiants) : Il s'agit d'une mobilité d'études d'au moins 3 mois dans un établissement avec qui une convention est établie. Cette mobilité s'effectue sur la base d'un programme d'études validé par le responsable de la formation de l'étudiant. Elle donne lieu à la validation de crédits ECTS (30 par semestre).

SMP – mobilité de stage (étudiants) : Cette mobilité est proposée aux étudiants souhaitant effectuer leur stage en Europe. La durée minimale est de 2 mois (60 jours). Il est également possible de bénéficier d'une bourse Erasmus+ de la Commission Européenne dans la limite de 4 mois (120 jours) financés au maximum.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les RI de votre composante : mobilite-*composante*.dri@univ-smb.fr.

*Remplacer *composante* par *iuta*, *iutc*, *iae*, *llsh*, *fd*, *polytech*, *scem* selon le cas.

Un point très intéressant évoqué dans le rapport « Erasmus+ Higher Education Impact Study » (2019) : 40% des diplômés ayant effectué une mobilité de stage Erasmus+ ont reçu une proposition d'embauche par l'employeur qui les a accueillis (contre 33% en 2014). Un véritable tremplin vers l'emploi !

STT – mobilité des personnels (mobilité de formation)

STA – mobilité des personnels (mobilité d'enseignement)

STA + STT – mobilité des personnels (mobilité combinée de formation et d'enseignement)

**plus d'informations dans la partie III pour les 3 derniers types de mobilités*

- **Swiss European Mobility Programme (SEMP)** est un programme de mobilité financé par le Gouvernement fédéral suisse. Une bourse est allouée aux étudiants en mobilité dans une université suisse (se référer aux accords existants).
- **UNITA Universitas Montium** : plusieurs possibilités pour tout type de mobilités (physique, hybride et virtuelle) sont proposées aux étudiants et au personnel de l'USMB durant toute l'année académique. Des accords dans de nombreux domaines d'étude et avec toutes les universités de l'alliance sont signés. Par ailleurs, le dispositif novateur de la *Flexibility Window* se met en place afin de faciliter les mobilités étudiantes UNITA Universitas Montium. Il prévoit la possibilité pour l'étudiant de choisir 20% des cours à l'étranger qui ne sont pas forcément alignés avec ceux qu'il aurait suivi en restant à l'USMB, ceci pour renforcer la personnalisation des parcours de formation.

Mobilité rurale d'UNITA Universitas montium : une mobilité de stage pour découvrir les régions des universités faisant partie d'UNITA mais aussi pour se former dans le domaine d'études suivi.

Pour toute question, contacter : mobilite-unita@univ-smb.fr

HORS EUROPE

- **BCI** est un programme québécois d'échanges étudiants. Dans ce cadre les étudiants de l'USMB peuvent effectuer une mobilité vers une des 8 universités du Québec pour une durée de 8 mois (une année universitaire).

- **ORA** (Ontario Rhône-Alpes) est un programme de mobilités vers l'Ontario (Canada). Ce programme permet aux étudiants de l'USMB d'effectuer une mobilité de formation dans une des 14 universités ontariennes. (à noter : ce réseau est actuellement en inactivité, aucun échange n'est possible pour 2025/26)
- **ISEP (International Student Exchange Program)** est un programme de mobilité dans un des 5 pays : les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les îles Fidji. Il permet d'étudier à un coût correspondant au coût des études à l'USMB.

Un cas particulier est à souligner pour les conventions bilatérales* et multilatérales**. Ce type de coopération ne rentre pas dans le cadre d'un programme spécifique. La convention est ainsi signée entre l'USMB et un/des établissement(s) partenaire(s) précisant les modalités de coopération (équipe pédagogique, mobilités, enseignements éventuellement communs, modalités de pilotage...). 140 établissements partenaires dans 57 pays sont de l'USMB via des conventions bilatérales ou multilatérales.

**convention signée entre l'USMB et un établissement partenaire*

***convention signée entre l'USMB et plusieurs établissements partenaires*

Pour plus de précisions sur le montage d'accords de coopération contacter la Direction des Relations Internationales.

Exemple de bonne pratique : [carte des mobilités sortantes de l'USMB](#). Toutes les informations sur les accords entre l'USMB et les établissements partenaires du monde entier en un clic.

Accords avec le monde socio-économique

Certaines formations prévoient une période de stage obligatoire ou encouragé à la fin de la formation. Avec plus de 1 000 entreprises partenaires, l'USMB facilite le lien entre les étudiants à la recherche d'un stage ou d'une alternance et les entreprises pouvant potentiellement recruter. Par ailleurs, 30 000 contacts avec des entreprises sont établis dans ce même cadre.

Pour rendre ce rapprochement pérenne, un accord officiel peut être signé. De cette manière la formation répond au besoin des entreprises qui sont intéressées d'accueillir des jeunes pour leur toute première expérience dans le secteur.

Exemple de bonne pratique : bénéficiant d'une belle position géographique, l'occasion de **nouer des liens avec le monde socio-économique transfrontalier** (l'Italie et la Suisse) est un atout pour notre institution. Effectuant un stage dans une entreprise transfrontalière, les étudiants acquièrent des compétences non seulement professionnelles mais aussi interculturelles et, dans certains cas, linguistiques.

De la même manière, les entreprises internationales présentes dans la région peuvent proposer des stages aux jeunes apprenants. Ces derniers seraient aptes à développer des compétences internationales ce qui leur donnerait un atout supplémentaire pour leur future employabilité.

Labels et associations internationales : appuyer le rayonnement à l'international

Toujours dans l'idée de soutenir l'attractivité des formations, le fait de faire apparaître les labels obtenus ainsi que l'adhésion à une association internationale peut apporter une visibilité complémentaire.

De plus, à titre personnel (de la part d'un membre de l'équipe pédagogique) ou en totalité pour toute la composante/formation, l'engagement dans un réseau professionnel international apporte un regard nouveau sur le développement des contenus de formation sous l'axe international.

Il est important de mettre en valeur ces informations dans les catalogues ainsi que sur les sites des composantes afin de souligner la qualité de la formation délivrée. Ce type d'information est visible pour les étudiants recherchant une formation et permet de bénéficier d'un rayonnement international.

Exemple de bonne pratique : [En 2020 l'USMB a obtenu le label « Bienvenue en France » \(niveau 2 étoiles\) de Campus France](#). Ce label s'adresse aux étudiants internationaux qui souhaitent partir en France pour leurs études et atteste des conditions d'accueil des publics internationaux (accompagnement dès l'arrivée, solutions d'hébergement, cours de français langue étrangère (FLE), accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat, réseaux Alumni...).

Points forts de ce type d'internationalisation (Internationaliser en développant des partenariats) :

- Possibilité d'être physiquement présent dans des pays étrangers et de délivrer un diplôme de l'USMB à l'international ;
- Appui à la mobilité étudiante et du personnel avec un soutien financier ;
- Contact avec le monde socio-économique facilité ;
- Développement des compétences professionnelles et interculturelles dans le contexte d'une première expérience professionnelle.

III. Internationaliser grâce au développement des compétences internationales des équipes pédagogiques et administratives

Le corps enseignant est un véritable créateur de la formation. Grâce à l'équipe enseignante la formation existe. Tous les membres de l'équipe mettent leurs efforts ensemble afin de rendre leur formation en adéquation avec l'objectif commun : permettre la future insertion professionnelle des étudiants.

Cependant, les membres de l'équipe pédagogique peuvent eux-mêmes être confrontés à des défis personnels et professionnels. Pour rechercher de l'inspiration et pour rajouter de nouvelles idées, l'internationalisation au sein de l'équipe peut apporter une action bénéfique et permettre au contenu de la formation de faire peau neuve.

Equipe enseignante multiculturelle – quels avantages ?

Comme évoqué dans la partie "Contact entre les étudiants français et internationaux comme accélérateur de l'internationalisation des profils", cela va de même pour les membres de l'équipe enseignante. En entrant en contact avec les enseignants issus d'une autre culture, les membres de l'USMB développent des compétences interculturelles (personnelles et professionnelles).

Il est possible qu'un enseignant d'origine autre que française exerce ses fonctions à l'USMB au sein de votre composante. Ainsi, il apporte des connaissances supplémentaires basées sur son vécu à l'étranger mais aussi sa façon de travailler qui peut différer. C'est le même cas pour les personnes qui ont vécu une expérience à l'étranger. Le partage de cette expérience peut internationaliser l'équipe ainsi que le contenu de la formation.

Il peut également être envisagé d'inviter des enseignants internationaux à l'USMB en mobilité ponctuelle. Certains projets peuvent être supervisés par les enseignants étrangers dans le cadre de la formation. Cela rajouterait une vision internationale dans les pratiques d'enseignement.

En outre, il est possible de faire appel à des enseignants internationaux afin de mettre en place un cours à distance. Mais quelle serait la solution afin de rafraîchir cette collaboration ? Elaborer un cours avec un enseignant issu d'une institution d'un autre pays et permettre aux étudiants des deux établissements de participer à ce cours. Groupes multiculturels, contenu enrichi et mutualisé, compétences interculturelles développées sont assurés dans ce cadre.

Exemple de bonne pratique : *Collaborative Online International Learning (COIL)*. C'est une initiative pédagogique innovante qui encourage les enseignants des établissements d'enseignement supérieur des pays différents de construire un cours connecté en ligne. Ainsi, les enseignants développent le cours ensemble et y donnent accès aux étudiants des deux établissements concernés. Comme finalité : une expérience virtuelle enrichissante pour le développement des compétences interculturelles chez les enseignants et chez les étudiants.

Mobilités des membres de l'équipe pédagogique : vers les expériences croisées.

Dans ce handbook nous avons souligné que le développement des compétences interculturelles des étudiants est primordial pour faciliter leur future insertion professionnelle. Cependant, sans internationalisation des profils des membres du personnel de l'USMB ce processus ne sera pas possible à réaliser.

Les mobilités sont un véritable atout pour tout membre du personnel souhaitant acquérir de nouvelles compétences et de s'inspirer des pratiques innovantes dans d'autres institutions à l'étranger. A la fin de la mobilité cette nouvelle expérience acquise serait une base solide afin de développer de nouveaux projets. Le partage de l'expérience vécue durant la mobilité pourrait se traduire par le développement des projets internationaux ou par un renouveau des cursus de formation avec une "touche" internationale. Ainsi grâce à la mobilité du personnel de l'USMB, des effets bénéfiques seraient ressentis chez les étudiants et l'objectif premier serait atteint.

Comme précisé dans la partie II « Partenariats avec les établissements étrangers », le personnel de l'USMB peut effectuer une mobilité Erasmus+ dans un des établissements partenaires.

3 types de mobilités sont ouverts aux membres de l'équipe pédagogique et au personnel administratif :

- ✓ **Mobilité de formation** (*Erasmus+ STT : Staff Training mobility*) : il s'agit de participer à une activité de formation, de stage, d'observation, au sein d'une entreprise ou d'un établissement de l'enseignement supérieur (y compris cours structurés, programmes intensifs hybrides, formation linguistique, participation à une staff week, à une école d'été...).
- ✓ **Mobilité d'enseignement** (*Erasmus+ STA : Staff mobility for Teaching Assignment*) : il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le cursus de l'établissement partenaire. Cette mobilité peut se faire dans n'importe quelle branche ou discipline académique. La durée d'enseignement est de 8h par semaine.
- ✓ **Mobilité combinée** : (*Erasmus+ STA + STT*) – il s'agit d'une mobilité combinée de formation et d'enseignement. Le nombre minimum d'heures d'enseignement par semaine est réduit à 4h dans ce cas et le reste de temps est consacré aux activités de formation, de stage ou d'observation.

Les destinations sont disponibles [via ce lien](#).

Le but de ces mobilités est de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux afin de développer les projets communs entre les deux établissements.

*Au regard des **choix stratégiques** définis par la Commission d'Orientation des Relations Internationales (CORI), il a été décidé d'encourager autant que possible les déplacements vers :*

- les régions transfrontalières et l'arc alpin (Italie du Nord, Sud de l'Allemagne, Autriche et Slovénie) ;
- les mobilités au sein de l'alliance « Unita Universitas Montium » : l'Université de Turin (Italie), l'Université de Saragosse (Espagne), l'Université Beira Interior (Portugal) et l'Université West Timisoara (Roumanie) ;
- les destinations qui génèrent de la mobilité, notamment les pays anglophones et scandinaves.

Exemple de bonne pratique : [le site web qui répertorie les staff weeks](#) (semaines de formation) en Europe à l'attention des membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs thématiques sont proposées, différentes langues de formation possibles.

Projets pédagogiques permettant l'ouverture internationale

Les projets pédagogiques sont la base d'apprentissage formel. Ils peuvent être un des outils internationalisant la formation. Cela est possible s'il s'agit d'un projet transfrontalier ou en lien avec l'étranger. Par ailleurs, il peut faire partie d'un projet de plus grande envergure (*par exemple [projets Erasmus+](#)*).

L'équipe pédagogique peut aussi développer un projet spécifique avec les étudiants internationaux. Puisque notre institution est localisée dans un cadre géographique propice au développement de tous les domaines d'études, il est envisageable de proposer aux étudiants un projet en lien avec notre région. Ainsi, les étudiants pourraient développer des compétences professionnelles interculturelles et s'engageraient dans un projet commun à l'international.

En outre, si les responsables de formation identifient les meilleurs profils parmi leurs étudiants, il est souhaitable de les encourager à participer aux concours d'envergure internationale de leur discipline.

Exemple de bonne pratique : toujours dans le but de développer les compétences interculturelles des étudiants de l'USMB, il peut être intéressant d'encourager les étudiants à assister aux [écoles d'été/d'hiver à ou en lien avec l'international](#). Ces événements peuvent être organisés à l'USMB, à l'étranger ou coorganisés entre l'USMB et un/les établissement(s) partenaire(s). La découverte de nouveaux horizons booste la motivation.

Projets culturels comme possibilité de rapprochement avec les étudiants internationaux

En plus des projets pédagogiques déjà évoqués, nous pourrions penser aux projets culturels avec les étudiants français et internationaux. Ces projets peuvent faire partie d'un apprentissage non-formel et informel.

D'une part, il peut s'agir des débats multiculturels autour d'une thématique commune ou des conférences sur les sujets impliquant plusieurs pays/cultures. Une réelle convergence des idées pourrait apparaître dans ce cadre.

D'autre part, les projets culturels avec les étudiants peuvent voir le jour sous forme de sorties ou de visites culturelles (*par exemple* en Suisse ou en Italie). Le fait d'organiser ce type d'actions permettrait davantage de connaître les étudiants mais aussi de les rapprocher entre eux. Rien de plus efficace pour briser la glace.

Exemple de bonne pratique : de nombreux événements sont organisés chaque année par le Pôle Accueil des étudiants internationaux de l'USMB. L'objectif principal est de faciliter l'intégration des publics internationaux et de créer des liens en dehors du cadre d'études. Plus d'informations [ici](#).

Points forts de ce type d'internationalisation (Internationaliser grâce au développement des compétences internationales des équipes pédagogiques et administratives) :

- Développement des compétences interculturelles chez les membres du personnel ;
- Acquis de nouvelles pratiques et expériences professionnelles ;
- Partage des connaissances interculturelles de discipline ;
- Enrichissement personnel des membres de l'équipe ;
- Mobilités avec financements selon la zone géographique ;
- Remise à niveau des compétences (par exemple linguistiques, interculturelles, etc.) ;
- Mise en contact avec les étudiants en dehors des cours.

IV. Internationaliser par des activités pédagogiques dédiées

En cherchant une formation, les (futurs) étudiants consultent sa maquette ainsi que son programme détaillé. Le contenu y est explicitement présenté. C'est grâce à cette information que la décision finale sera prise.

Actuellement, la compétitivité s'accroît dans le monde professionnel. Ainsi, il est indispensable de pouvoir délivrer une formation apte à faire face à la concurrence. De plus en plus d'employeurs apprécient les compétences internationales (par exemple langues étrangères, connaissance du marché étranger, projets internationaux, etc.) voire une expérience vécue à l'étranger.

Si le taux d'insertion professionnelle est insuffisant, il serait nécessaire de repenser le contenu de la formation délivrée pour répondre à ce besoin essentiel. Pour ce faire, plusieurs choix sont disponibles : le sujet en lien avec l'international, les langues étrangères, les journées et les semaines thématiques, etc.

Cours tournés vers l'international comme outil de développement des compétences interculturelles - *IàD

Dans pratiquement toutes les maquettes de formation au sein de l'USMB on retrouve les cours dont le sujet principal touche l'international. Les responsables de formation développent, sans forcément s'en rendre compte, les compétences internationales chez les étudiants tout au long de leur parcours. Voici quelques exemples des cours qui internationalisent la formation : commerce international, littérature étrangère, géopolitique, droit international comparé, droit de l'Union européenne, sociologie des relations internationales, management interculturel, coopération culturelle transfrontalière... Cette liste n'est pas exhaustive. Ces cours permettent de traiter le sujet sous différents angles culturels.

Ainsi, en suivant ces cours, les étudiants montent en compétences professionnelles et, en même temps, sont capables de s'adapter aux différentes exigences des marchés du travail.

Exemple de bonne pratique : afin de mettre en valeur les compétences acquises, **le dispositif européen Europass** a été élaboré. Accessible en 30 langues, il propose des modèles pour créer un CV ou une lettre de motivation ainsi que de tester les compétences numériques en ligne. La partie « Compétences » est à définir par les étudiants : plusieurs suggestions Europass sont disponibles.

Semaine internationale à l'USMB : l'incontournable pour l'ouverture vers le monde - *IàD

Tous les ans la Direction des Relations Internationales organise une semaine internationale à l'attention des étudiants et des membres du personnel de l'USMB. Cet événement est un véritable dispositif de préparation à la mobilité internationale des étudiants. Les conférences,

les ateliers de partage de bonnes pratiques et les rencontres avec les établissements partenaires sont proposés à toute personne souhaitant découvrir l'international.

Elle se termine par une Welcome Party, une soirée d'accueil des publics internationaux. Les étudiants français y sont également invités pour faciliter la mise en contact de ces deux publics.

Exemple de bonne pratique : **participer et communiquer autour de cet événement auprès des étudiants.** C'est la meilleure des façons de répondre à toutes les questions que les étudiants peuvent se poser avant de se lancer dans une nouvelle (ou probablement toute première) expérience internationale. Pour les responsables de formation, cela serait une occasion de rencontrer des représentants des établissements partenaires et d'envisager de nouvelles collaborations.

Langues étrangères au cœur de l'approche interculturelle - *làD

Les langues étrangères font partie intégrante du processus de l'internationalisation des formations et des profils des étudiants et du personnel de l'USMB. Le développement des compétences linguistiques peut être abordé sous plusieurs formes : enseignement des langues étrangères (cours de langues), enseignement des disciplines en langues étrangères et préparation aux certifications des langues.

- **Enseignement des langues étrangères**

Il s'agit ici des cours de langues étrangères proposés à l'USMB : anglais, italien, allemand, espagnol, etc. Pour les étudiants internationaux il peut également s'agir de l'apprentissage de français (français langue étrangère). Ces enseignements peuvent être obligatoires ou optionnels.

Durant ces cours, les étudiants se familiarisent avec la langue et la culture cible en développant les 4 compétences essentielles : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite. Les ateliers de civilisation servent à renforcer les connaissances interculturelles.

- **Certification en langues (française et étrangères)**

En élaborant les cours de langues étrangères, les enseignants visent un niveau d'apprentissage précis. Pour attester du niveau de langue acquis il serait souhaitable d'encourager les apprenants à passer une certification en langue étudiée. Avoir une certification ou un diplôme en langue étrangère est un atout supplémentaire pour l'employabilité.

Voici quelques exemples de certifications et diplômes en langues : TOEIC, TOEFL (anglais) ; TCF, DELF, DALF (français) ; TestDaF, Goethe-Zertifikat (allemand) ; DELE (espagnol) ; PLIDA (italien) ; JLPT (japonais) ; HSK (chinois), etc.

Pour information, la durée de validité des certifications peut être variable (comme exemple, le TCF est valable pour une durée de 2 ans tandis que le DELF/DALF est valable à vie).

- Disciplines enseignées en langues étrangères

Les enseignants qui maîtrisent des langues peuvent proposer des cours en langues étrangères afin de développer les compétences linguistiques des étudiants. Dans ce cas précis, il s'agit de développer les acquis sous l'axe spécifique lié au domaine d'études. Comme exemple, enseigner le droit européen, le marketing, la psychologie, la mécanique ou toute autre discipline en anglais (ou autre langue étrangère) serait une véritable force à transmettre aux étudiants.

Exemple de bonne pratique : développer l'identité commune des langues romanes. Les étudiants des établissements partenaires parlant une des langues romanes peuvent s'inscrire aux tandems linguistiques avec *UNITA Universitas montium*. Ainsi les étudiants améliorent leurs compétences et boostent leur niveau de langue tout en travaillant entre eux. Ce dispositif permet le développement des notions linguistiques et culturelles dans ce cadre. Pour plus d'informations, contactez intercomprehension@univ-smb.fr.

Points forts de ce type d'internationalisation (Internationaliser par des activités pédagogiques dédiées) :

- Appui à l'employabilité des étudiants dans le contexte globalisé ;
- Développement des compétences professionnelles adaptables aux différents marchés du travail ;
- Pas de nécessité d'internationalisation à l'étranger.

Quelle évaluation pour l'internationalisation des formations ?

Classements internationaux comme marqueur de qualité à l'échelle mondiale

Dans certains pays (on peut notamment penser aux pays du continent asiatique et à l'Europe de l'Est) la présence d'un établissement dans un des classements internationaux peut être considérée comme une preuve essentielle de la qualité de l'enseignement délivré.

La formation classée attire plus d'attention car elle est reconnue comme une des meilleures au niveau mondial. Par ailleurs, certains recruteurs internationaux regardent également si la formation suivie par un jeune diplômé est classée.

Chaque année la liste des institutions classées est publiée en libre accès : [classement de Shanghai](#), [NTU Ranking](#), [U-Multirank](#), [QS World University Ranking](#), [The Times Higher Education World University Rankings](#), etc.

Exemple de bonne pratique : si la formation est présente dans un des classements thématiques, il serait intéressant de **faire apparaître cette information sur le site de la composante ou dans la maquette de formation**. Il n'y a jamais trop de visibilité dans cette démarche.

Evaluation des formations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

[Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur \(Hcéres\)](#) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.

Chaque année (selon les vagues) le Hcéres évalue les établissements d'enseignement supérieur, la recherche publique française et les formations. C'est l'évaluation des formations qui est intéressante dans notre cas.

Les trames du dossier d'autoévaluation sont à disposition des responsables de formation afin de préparer les informations nécessaires. Dans ces trames plusieurs types d'information sont demandés. Certaines thématiques sont consacrées aux questions autour de l'international : ouverture à l'international, ouverture et adaptation de la formation à l'international, ressources et dispositifs d'accompagnement et d'incitation de l'équipe pédagogique.

Plusieurs données peuvent être exigées : nombre d'étudiants internationaux, nombre d'étudiants en mobilité entrante et sortante, étudiants inscrit en diplomation commune avec une/des autre(s) institution(s), nombre de membres d'équipe enseignante en mobilité.

De plus, il serait nécessaire de préciser les informations sur les langues étrangères (en nombre d'heures), les modalités de construction des parcours en partenariat et les dispositifs de

préparation à la mobilité des étudiants (*par exemple* on peut penser à la semaine internationale à l'USMB comme dispositif unique pour toutes les formations).

Après le dépôt du dossier complet d'autoévaluation, le Hcéres va émettre son avis sur les informations communiquées ainsi que donner quelques pistes d'amélioration.

Exemple de bonne pratique : tenir à jour les données quantitatives. Cette information sera utile lors de la prochaine évaluation Hcéres mais aussi permettra d'analyser les changements et de remédier au déséquilibre si le besoin est.

CONCLUSION

Ce guide est encore en construction. Il va notamment être « testé » avec plusieurs responsables de formation afin d'évaluer sa pertinence et d'identifier les parties à améliorer.

Il va aussi être complété avec de nouvelles bonnes pratiques.

Il devrait aussi servir d'exemple à un guide construit au niveau de l'alliance UNITA : le *UNITA RECIPE book* qui fait l'objet d'un projet de partenariat stratégique avec des partenaires de l'alliance.

SITOGRAPHIE

- Parlement européen, Direction générale des politiques internes, département thématique B : politiques structurelles et de cohésion, culture et éducation : *L'internationalisation de l'enseignement supérieur, Étude 15-07-2015* : [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/IPOL_STU\(2015\)540370](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/IPOL_STU(2015)540370)
- European Commission, Education, Youth, Sport and Culture: *Erasmus+ Higher Education Impact Study Final Report 2019*: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/94d97f5c-7ae2-11e9-9f05-01aa75ed71a1>
- Conférence des Grandes écoles, Rapport 2021-07-09 : *L'internationalisation à domicile – un concept, des enjeux... un élément clé de la stratégie d'internationalisation de nos écoles* : <https://www.cge.asso.fr/publications/2021-07-09-rapport-linternationalisation-a-domicile-un-concept-des-enjeux-un-element-cle-de-la-strategie-dinternationalisation-de-nos-ecoles/>
- Conférence des Grandes écoles, 2021-09-22 : *Formation-recherche-entreprise – quelles synergies pour l'international de demain* : <https://www.cge.asso.fr/publications/2021-09-22-formation-recherche-entreprise-queelles-synergies-pour-linternational-de-demain/>
- Alliance Europa, Recherche, Formation, Innovation en Pays de la Loire : *Ressources – Journée sur l'internationalisation des formations*, 04-04-2019 : <https://alliance-europa.eu/fr/publication/ressources-journee-sur-linternationalisation-des-formations/>
- European Association for International Education, Anna-Malin Sandström, Ross Hudson: *The EAIE Barometer: Internationalisation in Europe (second edition)*, 2018: <https://www.eaie.org/our-resources/library/publication/Research-and-trends/eaie-barometer-second-edition.html>